Faites un don avant le 31 décembre pour bénéficier de votre réduction fiscale !

Pour faire partie des 20 000 soutiens dont nous avons besoin d'ici la fin de l'année, rendez-vous dès maintenant sur le site unissonsnous.fr.

En faisant un don à la Fédération Française des Diabétiques vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal : si vous êtes imposable, votre don réduit en effet votre impôt sur le revenu de 66 % de son montant (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Pour bénéficier de cette réduction fiscale sur votre impôt 2017 lors de votre déclaration en mai 2018, faites-nous parvenir votre don avant le 31 décembre 2017, minuit ! Un reçu fiscal vous sera adressé rapidement.

Je fais un don